



Mon bailleur va être sous tutelle

Par **doubleforce**, le **02/04/2018 à 14:16**

bonjourrrrrmon beau père me loue son studiornrnil va être placé sous tutelle ou curatelle ?rnrrnque va t'il se passer pour mon bailrrnrnje paye la moitié du prix du marchérnrnva t'on m'augmenter ou de me demander de partirrrnrnet si oui à partir de quand ?rnmerci pour vos réponses

Par **Tisuisse**, le **02/04/2018 à 15:10**

Bonjour,rnrnSi le bailleur ne changera pas, c'est au curateur ou au tuteur qu'il faudra vous adresser pour tout problème y compris pour l'envoi des quittances de loyer. Pour l'instant, vous n'avez aucune raison de vous inquiéter, le bail ne sera pas rompu pour autant.